

Petite enfance, accueil extrascolaire, école : Différentes problématiques actuelles.

Voilà en quelques lignes, un résumé des différents dossiers qui sont actuellement en cours de discussion au sein du conseil communal concernant les différentes structures touchant la petite enfance et l'accueil extrascolaire.

L'AES (Accueil extrascolaire)

L'année dernière, le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg) a accordé à notre commune, une autorisation exceptionnelle afin que nous puissions accueillir jusqu'à 36 élèves lors des unités de midi. « Cette dérogation est la dernière que nous vous accordons. Vous devez maintenant trouver une solution pérenne qui vous permettra de vous mettre en conformité avec la LtSE (Loi sur les structures d'accueil extra-familial de jour). ». Voilà la condition associée à cette autorisation. Cette mise en conformité concerne essentiellement deux points :

- **Le nombre de m².** La LtSE demande à avoir 3 m² par personne (enfants + personnel encadrant). La salle des sociétés, qui est utilisée par l'AES notamment lors des repas, faisant 62 m², on comprend vite que nous sommes largement en dessous de cette surface minimale. Pour nous mettre en conformité et pour augmenter notre capacité, il n'y a pas de miracle, nous devons trouver ou créer des m² supplémentaires.
- **L'aménagement des locaux.** L'AES doit avoir des locaux plus adaptés, qui lui soient dédiés de manière permanente. Ces locaux doivent être aménagés de manière à offrir des zones différentes correspondantes aux activités des enfants (zones de jeux, repos, repas, lecture, etc...). Actuellement, la salle des sociétés étant utilisée les matins et les après-midis par l'école, mais également les soirs et les week-ends par les sociétés, le matériel de l'AES doit constamment être rangé, puis ressorti, pour ne pas déranger les autres utilisateurs de la salle. Elle ne répond donc pas aux critères imposés par le SEJ.

La participation des enfants à l'AES croît d'années en années, surtout pour les unités de midi. A titre d'exemple, durant l'année scolaire 2016-2017, nous avons quelques fois des pics à 32 élèves à midi, notamment les mardis et les jeudis. Durant l'année en cours, nous avons très régulièrement 36 élèves et nous avons dû refuser des enfants inscrits en irrégulier. Pour l'année scolaire 2018-2019, nous avons déjà atteint les 36 élèves inscrits pour le jeudi à midi et nous avons dû créer une liste d'attente sur laquelle se trouve actuellement 1 enfant et 3 autres inscrits en irrégulier (un jeudi sur deux). Cette tendance est certainement une conséquence au fait qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales et de familles dont les deux parents travaillent. Ces quelques chiffres permettent aisément de se rendre compte de l'importance et de l'urgence à trouver une solution d'extension à notre AES.

La crèche « Le Chat botté »

La crèche accueille quant à elle, les enfants dès leur naissance et jusqu'au début de leur scolarité obligatoire. Depuis 2003, la capacité est de 15 places et dépend également de la surface à disposition dans les locaux. Cette capacité est insuffisante pour couvrir la demande croissante des jeunes parents, probablement pour les mêmes raisons que celles précitées. Ainsi, les listes d'attentes ont atteints des nombres records ces dernières années. Il y a actuellement plus de 40 enfants en attente d'une place de crèche.

La crèche est donc confrontée au même problème que l'AES : Ses locaux ne peuvent techniquement pas être agrandis et donc le nombre de places ne peut pas être augmenté. A cela ce rajoute des

difficultés liées à la configuration des lieux (à la base un appartement avec sous-sol). Voilà quelques exemples : Pas d'endroit pour garer les poussettes, des dortoirs au sous-sol, des escaliers en colimaçon, etc. Heureusement, Madame Catherine Girardin, la directrice de la structure, fait preuve d'ingéniosité pour gérer au mieux et offrir un accueil de qualité aux enfants. Néanmoins, le nombre de places restent insuffisant.

Les abords de l'école

Le nombre toujours croissant du nombre de parents amenant leurs enfants à l'école pose des problèmes de sécurité et de fluidité aux alentours directs du bâtiment scolaire. La première difficulté est liée au fait que le parking est en impasse. Ainsi les parents doivent entrer dans le parking, faire demi-tour, déposer leur(s) enfant(s), puis ressortir du parking. Ils font alors face à la deuxième difficulté : la visibilité lorsqu'ils reprennent la route cantonale. Les enfants et les voitures provenant de la gare sont masqués par la haie jusqu'au dernier moment. Le personnel surveillant de l'école a notamment pu observer que plusieurs accidents ont été évités de justesse au cours de ces dernières années.

Le groupe de travail

Pour répondre à ces différentes problématiques de manière pragmatique et efficiente, un groupe de travail ad-hoc a été mis sur place. Il est composé des personnes suivantes :

- Catherine Girardin, directrice de la crèche « Le chat botté »
- Bettina Sager, directrice de l'AES et du groupe de jeu « Le Scoubidou »
- Christophe Monnard, responsable d'établissement de l'école
- Gilbert Coquoz, entrepreneur
- Roger Metzger, architecte
- Anne-Lyse Menoud, syndique et conseillère communale en charge des écoles
- Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances
- Sébastien Piller, conseiller communal en charge de la petite enfance

Les objectifs de ce groupe de travail sont :

- Répondre aux besoins des citoyens en terme de capacité et de qualité des accueils
- Améliorer l'efficacité en créant des synergies et mutualisant certains locaux
- Centraliser les différentes structures dédiées à la petite enfance pour faciliter la dépose des enfants
- Offrir des solutions conformes aux exigences légales
- Améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation autour de l'école
- Résoudre la problématique de parcage de la crèche
- Contenir l'investissement nécessaire

Dans un premier temps, le groupe s'est concentré sur l'élaboration d'un cahier des charges qui permettrait à chacune des structures de répondre aux besoins ainsi qu'aux exigences légales. Cette phase étant maintenant terminée, le groupe travaille aux différentes solutions envisageables. Il est encore trop tôt pour en parler, mais il est bien entendu qu'une attention toute particulière est accordée aux conséquences financières que de tels projets impliqueraient.

Le terrain de la « Maison Musy »

Une des pistes évaluées par le groupe de travail consistait à racheter, puis rénover, la maison sise à la route de Vevey 23. Une visite de cette vieille maison abandonnée a permis de se rendre compte de la vétusté et de l'ampleur du travail pour la rénover et la rendre conforme aux réglementations en

vigueur. Cette option a donc été abandonnée. Néanmoins, bien que la maison n'ait pas de valeur, le terrain sur lequel elle se trouve, à proximité directe de l'école, offre quant à lui un potentiel de développement de la zone école très intéressant. Il permettrait en outre d'améliorer considérablement la fluidité et la sécurité du parking de l'école, avec une sortie qui pourrait se faire sur la route En-Chemins. Le terrain étant en vente, le conseil communal souhaite ne pas passer à côté de cette opportunité unique d'étendre la surface à disposition dans la zone école pour ensuite permettre de pouvoir amener une réponse aux problématiques précitées. Ainsi, après discussions avec les propriétaires actuels, un accord a été trouvé et la commune de Bossonnens peut en acquérir les 1300 m² pour un prix de CHF 430'000.-, ce coût comprenant le terrain, la démolition de l'immeuble et les frais de notaire. Le crédit d'investissement de CHF 430'000.- sera donc voté en assemblée communale extraordinaire le 2 juillet 2018.

